

## GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau. En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI). En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC

**Nature des travaux :** Gestion des berges et du lit des cours d'eau :

- Enlever le bois et les embâcles du lit
- Abattre les arbres de berge menaçants.

**Date de réalisation :** De février à avril 2023

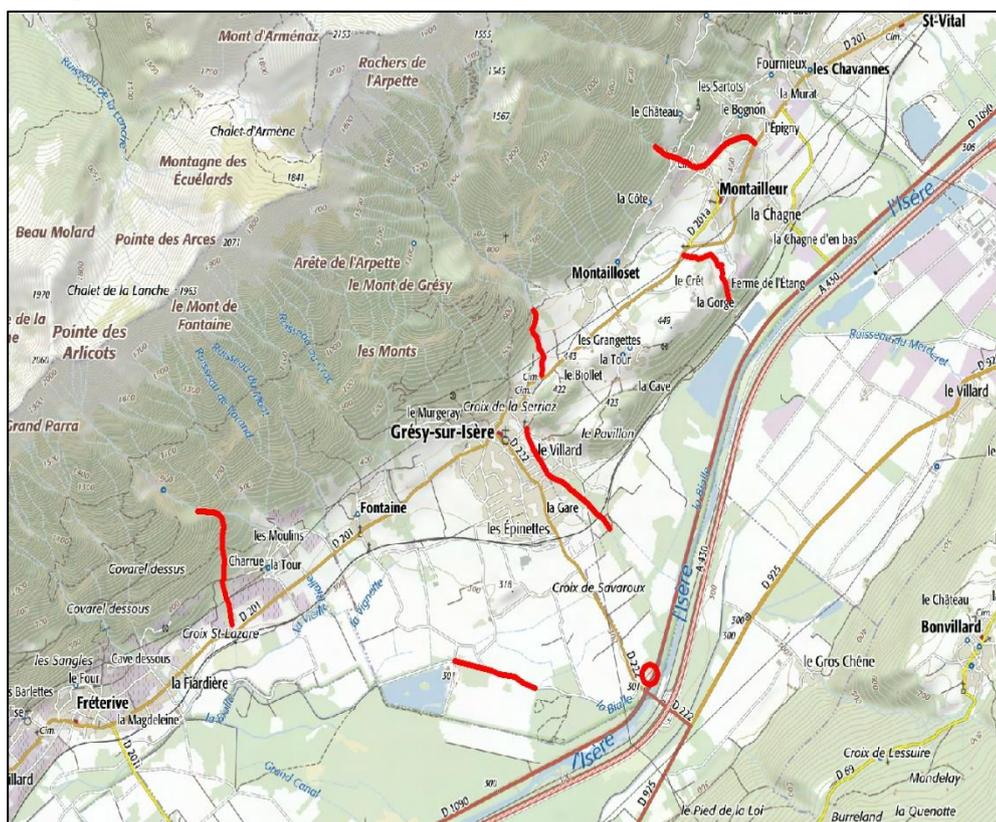
**Localisation :** Secteurs en rouges sur le plan ci-dessous.

Cours d'eau	Linéaire total	Commune
Torrent de l'EPARRE	970 m	MONTAILLEUR
Ruisseau de LA GORGE ou de L'ETANG	630 m	MONTAILLEUR
Torrent de LA LAVANCHE	1560 m	GRESY-SUR-ISERE / MONTAILLEUR
Ruisseau de LA BIALLE	700 m	GRESY-SUR-ISERE / MONTAILLEUR
Torrent du CAYAN	1000m	FRETERIVE

**Modalités :** Intervention sur parcelles privées dans le cadre de la GEMAPI.

Interventions d'une équipe de bucherons professionnels, avec l'emploi d'un tracteur forestier pour le débardage du bois, et si besoin d'un broyeur à branches pour les rémanents

- Les bois seront déposés sur les berges, charge à chaque propriétaire de les évacuer.
- Les rémanents seront laissés sur les berges, ou broyés sur site en cas d'impossibilité de stockage sur place.
- Les déchets seront évacués par l'entreprise.
- Les encombrants seront sortis du lit et laissés sur place.



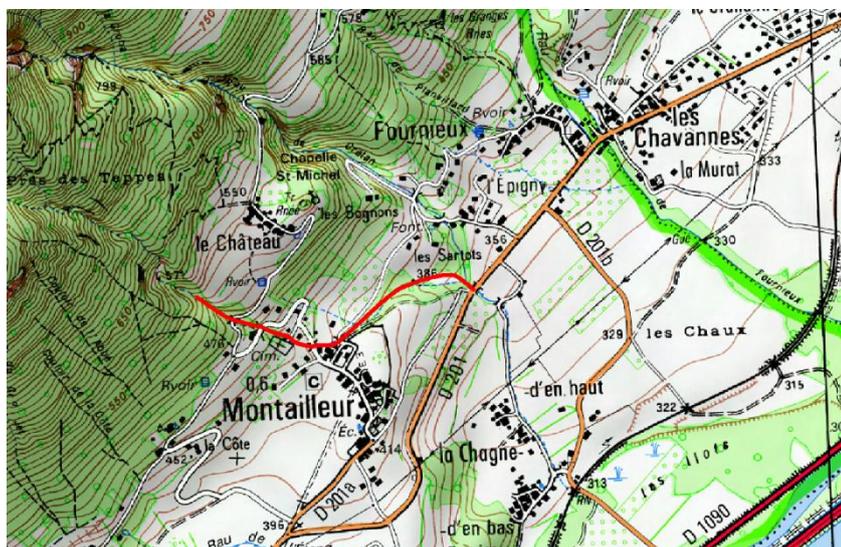
## GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

**Nature des travaux :** Travaux forestiers - Gestion des berges et du lit du **torrent de l'Eparre**.

**Localisation :** Commune de **MONTAILLEUR**  
Lieux-dits LA PERRIERE / L'EPARE



**Linéaire total :** 970m

### Objectif :

- Réaliser un abattage sélectif des arbres en berge et de couper les bois morts implantés dans le lit du cours d'eau afin d'éviter la formation d'embacles pouvant causer l'obstruction des ouvrages (ponts) en période de crue.
- Limiter les érosions de berges.
- Faciliter les écoulements en période de crue

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le



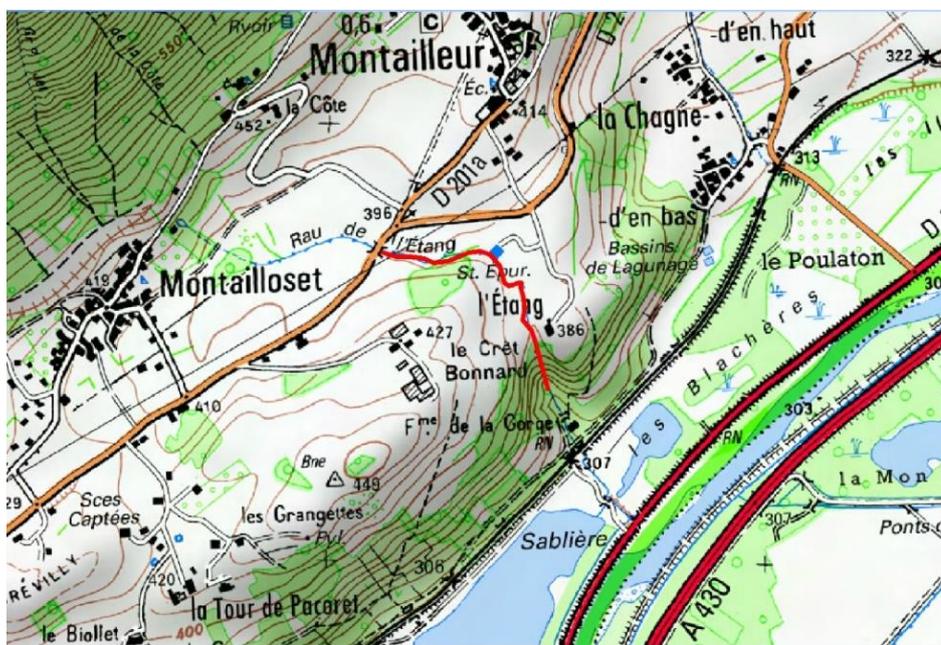
## GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

**Nature des travaux :** Travaux forestiers - Gestion des berges et du lit du ruisseau de la Gorge ou Rau de L'Etang

**Localisation :** Commune de MONTAILLEUR  
Lieux-dits L'ETANG / LE CRET BONNARD



**Linéaire total :** 630m

### Objectif :

- Réaliser un abattage sélectif des arbres en berge et de couper les bois morts implantés dans le lit du cours d'eau afin d'éviter la formation d'embacles pouvant causer l'obstruction du busage situé en aval.
- Limiter les érosions de berges.
- Faciliter les écoulements en période de crue

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible

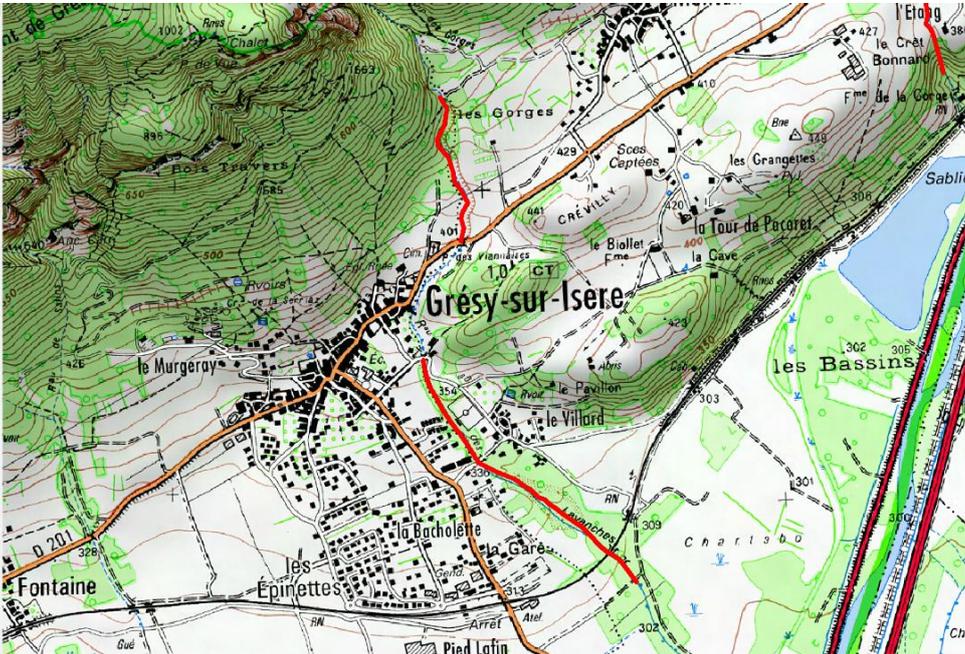
## GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

**Nature des travaux** : Travaux forestiers - Gestion des berges et du lit du **torrent de la Lavanche**

**Localisation** : Commune de **GRESY-SUR-ISERE / MONTAILLEUR**  
Lieux-dits **LA GARE / LE VILLARD / LES GORGES**



**Linéaire total** : 1560m

### **Objectif** :

- Péréniser les enrochements des digues disposées entre le pont de l'Oratoire et le pont de la fruitière en coupant l'ensemble des arbres pouvant occasionner le déchaussement des blocs d'enrochements. Les produits de coupes seront broyés puis évacués.
- Réaliser un abattage sélectif des arbres en berge et de couper les bois morts implantés dans le lit du cours d'eau afin d'éviter la formation d'embacles pouvant causer l'obstruction des ouvrages (ponts) en période de crue.
- Limiter les érosions de berges.

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible.

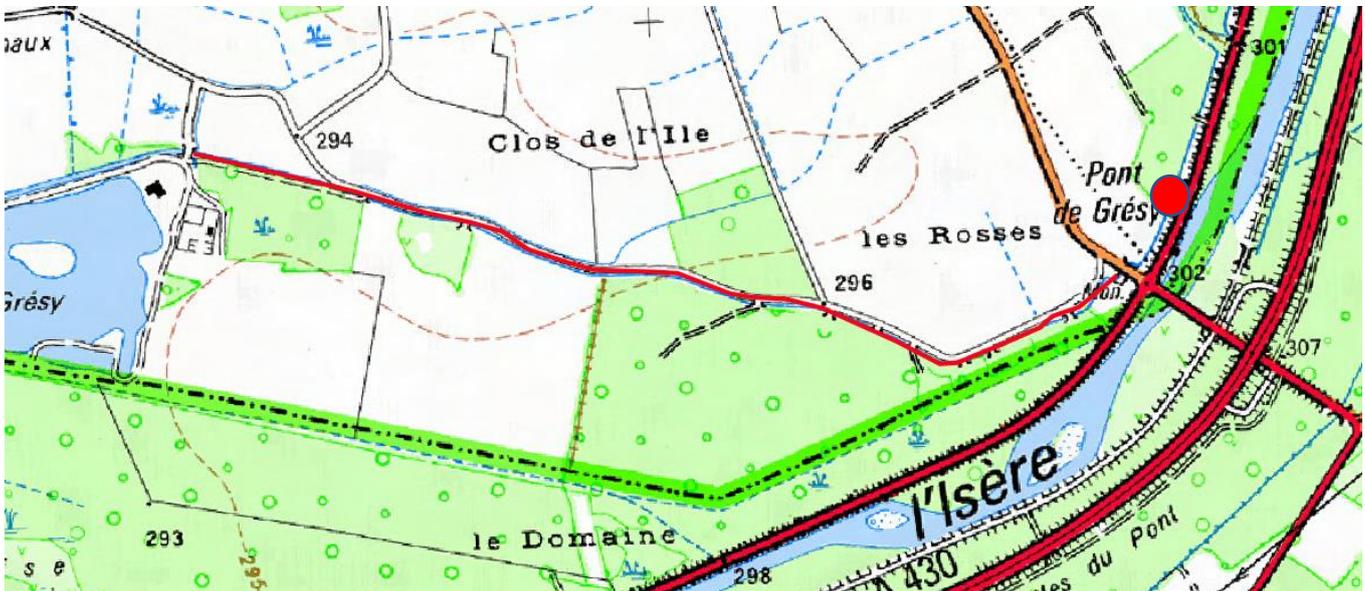
## GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

**Nature des travaux :** Travaux forestiers - Gestion des berges et du lit du ruisseau de la Bialle

**Localisation :** Commune de GRESY-SUR-ISERE / MONTAILLEUR  
Lieux-dits CLOS DE L'ILE/ PONT DE GRESY



**Linéaire total :** 1660m

#### **Objectif :**

- Limiter les érosion de berges (voie verte)
- Abbattre les arbres penchés en direction de la RD1090 en amont du pont de Grésy
- Recéper les saules arbustifs situés dans le lit afin de limiter des érosions de berge et faciliter les écoulements

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible

